

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

VIÈ LEGISLATURE

J O U R N A L D E S D E B A T S

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 1986.

COMPTE RENDU IN-EXTENSO

SEANCE DU VENDREDI 30 MAI 1986

S O M M A I R E

1 - Membres du Gouvernement présents.....	2
2 - Ouverture de la séance.....	2
3 - Projet de budget du Ministère de la Justice.....	3
4 - Projet de loi N° 25/86 instituant une Caisse de règlements Pécuniaires des avocats (C.A.R.P.A.).....	41
5 - Projet de budget du Ministère de l'Equipement.....	101
6- Projet de budget du Ministère du Développement rural.....	171
7 - Fin de la séance.....	240

Présidence de

Monsieur Daouda SOW, Président

SECRETAIRES ELUS

Madame Ramatoulaye GUEYE SECK

Monsieur Mamadou WADE

(La séance est ouverte à 9 h 30);

- 1 -

MEMBRES DU GOUVERNEMENT PRESENTS

Sont au banc du Gouvernement :

M. Seydou Madani SY, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;

Robert SAGNA, Ministre de l'Equipe-
ment ;

Famara Ibrahima SAGNA, Ministre du Développement rural ;

Thierno BA, Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé des Relations avec les Assemblées ;

Moussa TOURE, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances.

- 2 -

O U V E R T U R E D E L A S E A N C E

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Messieurs les Ministres, l'Assemblée nationale vous souhaite la bienvenue à vous et à vos collaborateurs.

.../...

PROJET DE BUDGET DU MINISTERE DE LA JUSTICE

MONSIEUR LE PRESIDENT

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de budget du Ministère de la Justice.

La parole est à Monsieur Christian VALANTIN, Rapporteur général de la Commission des Finances et des Affaires économiques.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les Députés,

Chers Collègues,

Le projet de budget du Ministère de la Justice a été arrêté à la somme de 2 189 793 000 frs pour l'exercice 1986-1987 contre 2 042 653 000 frs pour la gestion en cours, soit une augmentation de 147 140 000 frs en valeur absolue et de 6,71 % en valeur relative.

Au chapitre 341, dépenses de personnel, on enregistre un accroissement des crédits de 70 458 000 frs (4,26 %) d'une année sur l'autre : 1 653 023 000 frs en 1986-1987 contre 1 582 565 000 frs pour la gestion en cours. Cette hausse due à la réévaluation des services votés (plus de 61 263 000 frs) et à des mesures nouvelles pour un montant de 9 195 000 frs, est consécutive à la prise en charge, par le Département, de neuf éducateurs spécialisés et cinq greffiers nouveaux en 1985-1986.

.../...

Au chapitre 342, dépenses de matériel, il n'y a aucune mesure nouvelle, mais des services votés réévalués pour un montant de 301 224 000 frs représentant une rallonge relevant la ligne de carburant du Ministère.

Au chapitre 343, dépenses d'entretien, les crédits ont été reconduits (43 000 000 frs).

Au chapitre 344, dépenses de transfert, les crédits sont passés de 4 327 000 frs en 1985-1986 à 4 111 000 frs en 1986-1987, soit une légère diminution de 216 000 frs.

Au chapitre 345, dépenses diverses, on note un relèvement des crédits : 188 435 000 frs contre 116 135 000 frs pour la gestion en cours.

Cette hausse est consécutive à la rallonge budgétaire de 75 millions frs qui a été consentie pour assurer le paiement des frais de justice criminelle.

Votre Commission des Finances et des Affaires économiques a entendu le rapport fait au nom de la commission de la Législation de la Justice, de l'Administration générale et du Règlement intérieur. Puis elle a posé des questions.

1. - La réorganisation judiciaire

Vos commissaires ont déploré le fait que les moyens financiers, matériels et humains ne suivent pas la réorganisation judiciaire.

Le Ministre l'a reconnu et a expliqué que le dialogue se poursuit avec le Ministre de l'Economie et des Finances en vue de trouver des solutions aux moyens financiers qui se posent au niveau du Ministère de la Justice.

.../...

2. - L'entretien du Palais de Justice de Dakar

Vos commissaires se sont inquiétés de l'état dans lequel se trouve le Palais de Justice de Dakar.

Le Ministre, qui a hérité de ce dossier, a tenu à rassurer vos commissaires : un effort important a été fait dans cette direction. Au départ, il y a eu quelques problèmes entre les fournisseurs et le Ministère. Ils sont en voie d'être résolus. Des démarches ont été entreprises pour que les travaux puissent être poursuivis.

3. - L'équipement du Palais de Justice de Dakar et des Tribunaux régionaux

Vos commissaires ont déploré le manque d'équipement au niveau des tribunaux régionaux et la vétusté du matériel au Palais de Justice de Dakar.

Le Ministre en a convenu. En effet, au Palais de Justice de Dakar, le mobilier est très vétuste et même le téléphone ne fonctionne pas correctement.

Il a donné l'assurance que les efforts entamés par son prédécesseur pour équiper les structures judiciaires seront poursuivis.

4. - Le manque de personnel dans les tribunaux régionaux et départementaux

Le Ministre a indiqué qu'une solution pourrait être trouvée avec le Ministère de la Fonction publique dans le cadre du redéploiement du personnel non utilisé par ce département.

.../...

Vos commissaires ont par ailleurs suggéré au Ministre de saisir la cellule de contrôle de la masse salariale au niveau de la Présidence de la République afin qu'elle étudie la situation du personnel du Ministère de la Justice et qu'elle autorise, à titre exceptionnel, pour la période transitoire de l'organisation judiciaire, le recrutement en fonction des postes budgétaires laissés vacants par les départs à la retraite, les licenciements et les décès.

5. - La réorganisation de la Cour Suprême

Vos commissaires ont interrogé le Ministre sur la réforme de la Cour Suprême.

Le Ministre a souligné qu'un groupe de travail a été créé et qu'il se penche sur la question afin qu'un projet de réforme puisse être soumis incessamment à l'Assemblée nationale.

6. - La mise à jour du Code pénal

Vos commissaires ont interrogé le Ministre sur la toilette du Code pénal.

Le Ministre a indiqué que ce travail initié par son prédécesseur, est en voie d'achèvement. Un projet sera présenté très bientôt à l'Assemblée nationale, a-t-il précisé.

7. - Les audiences foraines

A une question de vos commissaires relative aux audiences foraines, le Ministre a répondu que même si l'on doit continuer à mettre en place les juridictions départementales, cela n'exclut pas qu'il y ait des audiences foraines.

.../...

8. - L'installation des tribunaux départementaux

Vos commissaires ont demandé au Ministre si un problème de compétence ne se pose pas au niveau des tribunaux départementaux de Bambey, Foundiougne, Nioro, Bignona et Oussouye qui ne sont pas installés faute de crédits nécessaires à leur fonctionnement et à leur équipement.

Le Ministre a souligné que le décret 84-1 195 du 22 octobre 1984 portant aménagement de l'organisation judiciaire a réglé la question en son article 2 qui stipule : "A titre transitoire, un tribunal départemental est institué dans chacune des localités où existe actuellement une justice de Paix avec le même ressort territorial que la Justice de Paix supprimée.

Des arrêtés du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, fixeront la date d'installation de chacun des autres tribunaux départementaux.

En cas d'insuffisance soit de l'effectif des magistrats, soit du volume des affaires, un arrêté du Ministre de la justice peut, pour une durée limitée mais renouvelable, suspendre le fonctionnement d'un tribunal départemental et rattacher son ressort à celui d'un tribunal départemental voisin".

Le Ministre a indiqué qu'avec ces dispositions, il fera en sorte qu'il n'y ait pas d'injustice.

Vos commissaires ont voulu savoir si les arrêtés prévus par le décret précité ont déjà été pris concernant les tribunaux départementaux qui ne fonctionnent pas pour l'instant.

Le Ministre a répondu qu'il procèdera aux vérifications nécessaires en vue de rassurer vos commissaires.

.../...

9. - La Cour de Répression de l'enrichissement illicite

Vos commissaires ont interrogé le Ministre sur la Cour de Répression de l'enrichissement illicite.

Le Ministre a indiqué que ce garde-fou n'a pas été mauvais ; il a eu un effet dissuasif. On est en train de réfléchir pour rendre cette cour plus efficace.

X

X

X

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Finances et des Affaires économiques a adopté à l'unanimité le projet de budget du Ministère de la Justice et vous demande d'en faire autant.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La discussion générale est ouverte sur les conclusions de la Commission.

Je demande à ceux qui veulent intervenir de se faire inscrire.

Je vous communique la liste des orateurs.

Sont inscrits, nos collègues :

Boubakar THIOUBE

Babacar NIANG

Boubacar SALL

Boubacar SECK

Mbaye Jacques DIOP

Abdoulaye NIANG

Kabiné Kaba DIAKITE

Sayodo BAKHOUM

Amadou Racine NDIAYE

Mamadou Saliou FALL

Thierno DIOP

Mes chers Collègues, nous avons 11 orateurs inscrits. Je pense que nous pouvons faire confiance aux uns et aux autres et qu'on n'a pas besoin de limiter le temps de parole. Si cela s'avérait nécessaire, je vous le proposerais.

La parole est à notre collègue le Président Abdoulaye NIANG qui demande à intervenir sur le rapport.

MONSIEUR ABDOULAYE NIANG

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je ne serais pas long puisque le Rapporteur a traduit assez fidèlement les travaux de la commission des Finances. Mais je crois savoir qu'en commission des Finances on avait évoqué les mesures de grâce qui avaient été prises par le Président de la République, à l'occasion de la fête nationale du 4 avril. Comme vous le savez, Monsieur le Président, mes chers Collègues, cette mesure est extrêmement importante

.../...

puisque'elle contribue à apaiser les esprits, à créer une sorte de paix dans les foyers et je pense qu'il est normal qu'elle figure dans le rapport de la commission des Finances. C'est tout Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher Collègue.

Monsieur le Rapporteur général, vous avez la parole.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, effectivement, en commission des Finances, on avait évoqué ce problème et le ministère de la Justice devait nous envoyer un texte concernant cette question. Il nous l'a envoyé mais après que le rapport ait été imprimé. En effet, cette mesure de clémence prise par le Chef de l'Etat a touché 175 détenus et cela a été un événement. De toute façon, j'incorporerai ces considérations dans la rédaction finale du rapport.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est au premier orateur inscrit, notre collègue Boubakar THIOUBE.

MONSIEUR BOUBAKAR THIOUBE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je voudrais vous féliciter pour votre nomination à la tête du département de la Justice, vous encourager à

.../...

persevérez dans la voie suivie par votre département et vous prodiguer nos vœux de succès. J'associe à ces félicitations vos collaborateurs que nous connaissons parfaitement pour être un fonctionnaire de la Justice, ainsi que votre prédécesseur pour les résultats positifs acquis durant la période où il a dirigé le département de la Justice.

Ceci dit, je voudrais d'abord intervenir sur le statut particulier des fonctionnaires de la Justice, particulièrement les secrétaires des greffes et parquets. Si mes souvenirs sont exacts, le décret 77/928 avait prévu la revalorisation de la fonction judiciaire et, naturellement, l'organisation de trois concours qui devaient avoir lieu en 1977, 1978 et 1979 puisqu'il existe au niveau de ce corps deux catégories de secrétaires des greffes et parquets : ceux qui ont été recrutés sur la base du BEPC plus un an, indice 560/1010, et ceux qui devaient être recrutés sur la base du Bac plus un an, indice 821/1765. Les secrétaires des greffes et parquets qui ont eu à faire le concours en 1981 ont été presque tous admis. Il ne restait que deux secrétaires de greffes et parquets qui ne remplissaient pas les conditions parce qu'ils n'avaient pas fait quatre années effectives dans le corps. Le résultat, c'est qu'à l'heure actuelle, il y a deux grilles indiciaires différentes pour un même corps et deux catégories de secrétaires de greffes et parquets. Ce qui dénote une injustice, car on ne peut pas être un secrétaire des greffes et parquets à l'indice 560/1010 remplissant les mêmes fonctions qu'un autre secrétaire des greffes et parquets à l'indice 821/1765. Et si on avait respecté les décrets organisant ce statut, ce phénomène aurait été résorbé : puisque le premier corps est en voie d'extinction, la difficulté qui s'était imposée à l'époque concernant la structure de formation et on avait estimé, après concertation entre le Ministère et les Syndicats, qu'en fait les juridictions pouvaient servir de structure de formation. Par conséquent, Monsieur le Ministre, nous souhaiterions l'organisation de ces deux concours.

S'agissant du corps des secrétaires interprètes judiciaires, créé à partir du BEPC plus un an, il a vu le jour mais il reste les conditions qui devaient permettre aux secrétaires dactylo, aux agents d'administration, aux commis et aux secrétaires des greffes et parquets qui n'avaient pas réussi d'intégrer leur corps, puisque les dispositions transitoires prévoyaient un concours sur une période de trois ans et que les fonctionnaires de la Justice ayant fait quatre ans avaient la possibilité, conformément au

.../...

statut général de la Fonction publique, d'accéder à ce corps par voie de concours. Jusqu'ici, ce concours n'a pas eu lieu, malgré les innombrables efforts déployés par le département et le syndicat de la Justice sous la direction de son secrétaire général Maître Yaya DIARRA. Nous espérons qu'avec les conclusions des Etats généraux de la Justice d'une manière générale, les problèmes seraient réglés. Il s'agit d'un personnel technique lié à la fonction judiciaire et qui attend beaucoup de votre département Monsieur le Ministre.

Le dernier problème a trait à l'accès des greffiers à l'ENAM, particulièrement à la section judiciaire. Si le commis d'administration peut devenir administrateur civil, le gardien de la paix commissaire de police ou agent des impôts, le greffier qui réussit à l'ENAM ne peut, lui, être magistrat ; il est ipso facto orienté vers l'administration générale. Ceci constitue une injustice flagrante dans la mesure où l'expérience a montré que des greffiers devenus magistrats par voie de concours professionnels ont prouvé leurs qualités exceptionnelles de compétence, de conscience professionnelle et de dévouement. On ne peut donc comprendre qu'on exige d'un greffier qui réussit à l'ENAM, pour aller à la section judiciaire, la licence en droit privé, d'autant plus qu'ils ont eu à exercer les fonctions de juge interimaire. Ce problème constitue un fait saillant d'injustice dans la Justice et nous espérons, avec votre avènement, qu'une solution lui sera trouvée.

Nous souhaitons également que le gouvernement dote votre département de moyens. Nous sommes convaincus que si votre ministère a des moyens substantiels, les juridictions et le personnel judiciaire sentiraient les retombées de ces moyens, dans la mesure où le problème qui se pose aujourd'hui au niveau de la Justice est un problème de moyens.

En ce qui concerne le concours professionnel des juges de paix, greffiers et greffiers en chef, si nous l'évoquons, c'est parce que le dernier concours a eu lieu en 76/77 alors que ce personnel a besoin de perfectionnement et d'avancement dans ce corps.

Voilà, Monsieur le Ministre, les quelques problèmes que je voulais soumettre à votre attention, espérant que notre voix sera entendue et que le personnel judiciaire, qui attend beaucoup de votre département, trouvera satisfaction dans les réponses que vous donnerez.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

La parole est à notre collègue Babacar NIANG.

Monsieur Babacar NIANG

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je n'ai pas besoin de dire que je m'associe au souhait qui a été émis par notre collègue Boubacar THIOUB et qui sera certainement repris par d'autres députés, souhait tendant à ce que les crédits de votre ministère soient augmentés, d'année en année, pour permettre à un département aussi fondamental que celui de la Justice d'accomplir sa mission dans les meilleures conditions.

Je voudrais évoquer quelques questions particulières.

La première, Monsieur le Président, a trait à la question de la toilette, de la révision des Codes. On a parlé du Code pénal mais il me semble que le Code de la famille, le Code de la pêche maritime et le Code de la marine marchande devraient également faire l'objet d'une révision et je souhaiterais, pour ma part, que cette révision, si elle n'est pas en cours, puisse être entreprise avec le concours de tous les professionnels et de tous les intéressés.

S'agissant du Code de la famille, je profite de l'occasion pour attirer votre attention, Monsieur le Ministre, sur le fait qu'il y a 17 diplômés de l'enseignement supérieur qui ont été formés dans les pays arabes ; il s'agit de juristes bilingues qui sont actuellement en chômage. Je voudrais attirer votre attention sur leur situation pour que, éventuellement, on puisse voir dans quelle mesure quelque chose peut être fait pour eux.

.../...

En ce qui concerne l'enfance délinquante, je ne crois pas que le rapport ait été explicite sur ce point et il s'agit d'une question très importante. C'est la raison pour laquelle je voudrais vous demander, Monsieur le Ministre, de bien vouloir informer notre Assemblée sur l'état de la question, ce qui a été fait et ce qui reste à faire. Je profite de l'occasion pour demander que soit renforcée la protection morale de l'enfance. En effet, il entre dans notre pays une littérature et des images pornographiques que j'hésite à qualifier et qui sont de nature à porter atteinte au moral de notre jeunesse. Je pense que c'est un problème qui pourrait être examiné afin que des mesures de répression mais surtout d'interdiction à l'entrée puissent être étudiées car, en définitive, un pays c'est des hommes et les hommes c'est d'abord leur caractère, leur éthique, leur comportement moral.

Enfin, le Président Abdoulaye NIANG a évoqué la question des mesures de grâce qui ont été prises par Monsieur le Président de la République à l'occasion de la fête nationale. Je m'en réjouis personnellement, d'autant plus qu'au mois de décembre 1984, j'avais lancé un appel afin que des mesures d'apaisement puissent être prises en faveur des détenus de Casamance. Je ne sais pas, dans le nombre qui a été cité tout à l'heure, combien y a-t-il de détenus qui ont été arrêtés à la suite des événements de Casamance. Ce sont des événements qui sont douloureux pour nous tous ; il s'agit d'une plaie à cicatriser et c'est la raison pour laquelle je voudrais réitérer l'appel pour que tous ceux qui ne se sont pas rendus coupables d'un crime de sang puissent bénéficier d'une mesure de grâce.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, ce sont ces quelques questions que j'avais à évoquer. Je ne reviendrai pas sur la question des crédits, mais je dirai tout de même que nous avons à améliorer notre politique en matière criminelle, qui ne peut pas s'arrêter simplement à la répression, qui doit aller au delà de la répression, qui doit toucher le domaine de la réhabilitation. Dans cet état d'esprit, il me semble que le ministère de la Justice devrait, à nouveau, recevoir dans ses compétences, dans ses attributions, la gestion du système pénitencier, de manière à ce que si une politique est élaborée tendant à réhabiliter ceux qui ont été délinquants, que cette politique puisse être appliquée dans les meilleures conditions.

Je vous remercie.

.../...

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue Boubacar SALL.

Monsieur Boubacar SALL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Je voudrais revenir ce matin sur un problème que j'ai eu l'honneur de poser à pareille époque, l'an dernier, mais qui reste sans suite à ce jour. Il s'agit des demandes de naturalisation qui sont en souffrance qu'il y ait le ministère de la Justice depuis des années. J'en connais qui ont fait l'objet d'enquête, retransmises au ministère par les gouverneurs et acceptées car, aux termes de la loi, toute demande classée dans l'ordre d'enregistrement, après enquête pendant une durée déterminée, est considérée comme acceptée si aucune réponse n'est donnée au demandeur.

Si mes souvenirs sont bons, cette durée d'attente ne dépasserait pas deux ans. Comment donc comprendre que des demandes déposées en 1972, émanant de résidents africains vivant au Sénégal depuis 30 ans et mariés à des sénégalaises, pères de plusieurs enfants issus du mariage, soient sans suite en 1986. Je réitère donc mes observations pour vous rendre sensible, Monsieur le Ministre, au sort difficile de ces personnes honnêtes qui ont définitivement choisi notre pays comme patrie et aussi attirer votre attention sur les graves conséquences des lenteurs administratives préjudiciables à l'Etat et aux candidats honnêtes à la naturalisation. En effet, dans les départements frontaliers, plusieurs centaines d'étrangers accèdent à la nationalité sénégalaise par le truchement du jugement supplétif d'acte de naissance, aidés en cela par des témoins professionnels résistant à tout contrôle du juge. Les audiences foraines trop expéditives sont les occasions guettées pour réussir de telles opérations frauduleuses.

Monsieur le Ministre, je crois qu'il serait juste et humain de sortir des tiroirs et des classeurs tous les dossiers datant de plus de 3 ans et de faire

.../...

appliquer la loi dans l'intérêt de l'Etat et des honnêtes personnes concernées. J'espère que, si Dieu nous prête vie, nous n'aurons plus à revenir sur ce problème en 1987.

Je vais terminer, Monsieur le Président, par l'insuffisance des mesures de grâce. S'agissant de nos compatriotes de l'ancienne région de Casamance, comme vient de le dire notre collègue Babacar NIANC, seuls huit d'entre eux ont été libérés à cette occasion, donc trois ou quatre presque au terme de leur peine. A mon avis, l'apaisement est plus que nécessaire. On a l'impression que quand on prend des décisions on pense plutôt aux criminels, à ces assassins qui attaquent les paisibles citoyens chez eux et en pleine nuit. Ceux qui sont poursuivis pour faute technique sont oubliés. Je pense qu'il est normal et même humain de se préoccuper de la stabilité de son système, mais on ne doit pas oublier ceux-là même qui sont à la base de ce pouvoir. Les populations ont besoin de paix, de tranquillité et de sécurité.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

La parole est à notre collègue Boubacar SECK.

Monsieur Boubacar SECK.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, c'est avec infiniment de plaisir que nous vous accueillons dans cette enceinte, concrétisant par ce geste le sentiment de gratitude que nous éprouvons à l'égard du Chef de l'Etat qui, en vous portant à la tête de ce département, a reconnu la valeur et le mérite de l'homme qui n'a pas attendu l'indépendance du pays pour s'affirmer dans les plus hautes fonctions de l'Etat, faisant toujours preuve de loyauté, d'engagement et de compétence. A cet hommage nous associons vos principaux collaborateurs qui vous assistent si efficacement dans votre mission à la fois exaltante et difficile.

Ceci dit, l'examen de votre budget suscite en moi quelques quatre questions

Concernant le Code de la famille, peut-on avoir, Monsieur le Ministre, une évaluation rapide de l'application qui en est faite en général ? S'agissant plus particulièrement du divorce et de ses effets, certains citoyens dont les contentieux ont été portés devant les juges, se sont estimés lésés par les sentences qui ont entraîné une retenue exorbitante sur leur salaire. Il arrive - ce qui nous a été rapporté du reste - qu'un travailleur qui gagne 60 000 F, se voit imposer une retenue de 40 000 F

En second lieu, à l'approche des élections présidentielles et législatives, les juges ont-ils des moyens logistiques leur permettant de se rendre aux audiences foraines ?

D'autre part, en vue de l'application de la politique gouvernementale tendant à rapprocher le justiciable de l'administration judiciaire, où en est le tribunal départemental que nous sollicitons dans la Médina ?

.../...

Enfin, Monsieur le Ministre, nous avons lu dans 'Mountou' une lettre pathétique de Maître Lat SENGHOR qui s'explique de long en large sur les raisons de son départ pour la France et qui ne demande qu'à rentrer au pays pour qu'on lui fasse justice. Est-il question dans un pays de droit comme le Sénégal de s'opposer à cela ?

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue Mbaye Jacques DIOP.

Monsieur Mbaye Jacques DIOP

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers collègues,

Je disais dans cette enceinte, il y a de cela quelques mois, que de tous les départements ministériels, seul le ministère de la Justice porte un nom de vertu. La justice est une vertu et il est heureux que le Chef de l'Etat ait pensé à vous, homme d'équilibre, de culture, parce que je dois dire ici que vous avez été à la faculté de Droit de Dakar, mon doyen et un bon doyen. Il est donc heureux que le Chef de l'Etat ait pensé à vous pour un département aussi délicat, aussi complexe que la Justice. A mon avis, il est trop tôt de vous adresser des félicitations, mais nos vœux de succès vous accompagnent, ainsi que nos souhaits de bonne santé.

Cela dit, Monsieur le Ministre de la Justice, je voudrais, à présent, apporter ma contribution à l'examen du projet de budget de votre ministère. Comme je l'ai déjà dit ici, nous avons très souvent fait, en direction des textes et du français, du mimétisme. Cela est normal parce que nous sommes tous de formation francophone ou française. Mais je crois qu'il est temps de faire un effort d'imagination, car les différents Codes que nous avons et qui sont les bases par lesquelles on juge, ne sont pas souvent adaptés à nos réalités. Par exemple, dans notre système social, c'est un scandale, c'est une honte que de voir un parent, un cousin, un ami être convoqué simplement à la police, à la gendarmerie, encore plus grave au tribunal. Cela n'est pas conforme à nos valeurs de civilisation. Toutefois, nous ne pouvons pas partager le

.../...

fait qu'il ne puisse pas y avoir de juge et de prison. Mais nous pensons que plus on met les gens en prison, plus on crée des récidivistes. C'est pourquoi, actuellement, dans beaucoup de pays, on est train de revoir le système de prison et le système de la peine.

Je passe donc sur la troisième interrogation en disant que nous ne pouvons pas ne pas rendre hommage aux magistrats de ce pays qui, dans des conditions, il faut le dire, difficiles, quelquefois impossibles, rendent la justice et font que le Sénégal reste un pays de droit respecté. Nous comptons donc sur vous, Monsieur le Ministre de la Justice pour que des efforts importants soient faits en direction des conditions de travail des magistrats.

Toujours dans le domaine de la refonte des Codes, nous souhaitons, Monsieur le Ministre, que tous les Codes soient soumis à la sanction de l'Assemblée, y compris le Code de procédure civile. Je dis que la loi, encore une fois, est majestueuse, le règlement second. Faites donc en sorte que les Codes qui sont importants et qui sont les brévières des magistrats, soient soumis à la sanction de ceux qui sont issus du suffrage universel.

Enfin Monsieur le Ministre, je termine sur un point qui me paraît important. En effet, dans le Code des Obligations civiles et commerciales, troisième partie, article 936, il est dit que le tribunal peut nommer un à trois syndics, mais dans aucun texte sénégalais il n'est dit qui peut être syndic et dans quelles conditions. C'est là, à mon avis, une lacune grave. Jusqu'ici, ce sont les experts qui sont désignés comme des syndics, mais nous voulons que cette profession importante soit organisée. J'ai assisté tout dernièrement à Londres au congrès des praticiens européens des procédures collectives. Nous aussi, nous avons créé au Sénégal l'Association sénégalaise des Syndics et des enquêteurs judiciaires, autrement dit, des praticiens sénégalais des procédures collectives. Je ne vais pas aller plus loin parce que j'ai eu l'occasion de vous en parler dans votre bureau et j'espère que nous aurons l'occasion de nous rencontrer pour approfondir ces questions. Je vous renouvelle, encore une fois mes vœux de succès.

Monsieur le Président, je vous remercie infiniment d'avoir été très patient et de m'avoir permis de dire ce que j'avais à dire.

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- La parole est à notre collègue Abdoulaye Niacar NIANE.

MONSIEUR ABDOULAYE NIACAR NIANE

----- Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Je m'associe aux félicitations qui vous ont été adressées et vous encourage.

Ceci dit, je voudrais aborder deux points. De Joal-Fadiouth à la capitale régionale de Thiès, il y a plus de 200 kilomètres aller-retour. Les populations du département de Mbour souhaitent que des pièces administratives comme le casier judiciaire et le registre de commerce puissent être délivrées par les tribunaux départementaux pour des raisons économiques.

Le second point qui me tient à coeur concerne la recrudescence des vols de bétail et je me permets, Monsieur le Ministre, de vous faire part des préoccupations de mes mandants. Pour se faire un peu d'argent et subvenir aux besoins de leurs familles avec facilité, les voleurs de bétail s'organisent en gangs armés et pillent ce que j'appelle personnellement la véritable banque des paysans puisque toutes les cérémonies importantes : mariages, baptêmes, circoncisions et funérailles sont réglées par le biais du troupeau familial s'il existe. Les pouvoirs publics doivent davantage aider à la lutte contre les voleurs. De janvier 1985 à nos jours, on m'a signalé le vol de plus de 250 têtes de bétail toutes espèces confondues. Garder un troupeau est devenu, Monsieur le Ministre, un véritable casse-tête ; les bêtes volées sont transformées en viande grillée appelée communément "Diby" ou éloignées à des centaines de kilomètres par des véhicules. En passant, je salue la vigilance de toutes les trois brigades de gendarmerie du département de Mbour ; elles se sont battues comme un lion pour freiner le mal, mais les moyens logistiques et humains, tout le monde le sait, ne sont pas suffisants.

Monsieur le Ministre, je ne déplore pas la légèreté des peines qui sont appliquées aux voleurs de bétail, mais, à mon avis, au lieu de les emprisonner, on devrait, une fois reconnus coupables, les conduire dans leur village natal pour les humilier. L'autre a dit : " on nous tue, mais on ne nous humilie pas". Et pour les générations futures, il y aurait un candidat de moins pour la journée du parrain.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, nous n'avons ni compte bancaire, ni biens immobiliers ; nous ne comptons que sur nos vaches, nos chèvres et nos moutons pour satisfaire nos besoins essentiels. C'est pourquoi, le gouvernement doit mieux faire pour rassurer les éleveurs.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre Collègue Kabiné Kaba DIAKITE.

MONSIEUR KABINÉ KABA DIAKITE

----- Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, nous savons, comme le dit l'adage, que comparaison n'est pas raison. Cependant, elle illustre et éclaire une pensée. En France, la fonction de greffier correspond à une activité strictement libérale. Ainsi, le greffier français assume personnellement ses charges multiples : personnel, matériel, fournitures de bureau, etc. En conséquence, il empoche en totalité les produits de son travail, exceptés les différents impôts. Chez nous, au Sénégal, le greffier est un fonctionnaire organiquement lié au ministère de la Justice et bénéficie, à ce titre, de toutes les couvertures sociales octroyées aux agents de l'Etat. Ce qui n'empêche pas le greffier sénégalais d'empocher les produits de son greffe, c'est-à-dire les frais des jugements d'autorisation d'inscription de naissance, de mariage, de décès et autres pièces de procédure qu'il encaisse au niveau du trésor chaque trimestre. Ce qui m'amène à vous demander quel est le statut réel du greffier sénégalais ? Nous pensons, en définitive, qu'il y a là un manque à gagner pour l'Etat du Sénégal.

Monsieur le Ministre, pour terminer, les élus que nous sommes ont remarqué qu'en dépit des efforts d'adaptation et d'allègement au niveau des Codes de procédure civile et pénale, la lenteur reste toujours de rigueur et pénalise les justiciables.

Monsieur le Ministre, nos vœux de succès vous accompagnent.

Je vous remercie.

----- La parole est à notre Collègue Sayodo BAKHOUM

MONSIEUR SAYODO BAKHOUM

----- Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, mon propos s'articule autour des points suivants: la garde à vue, le vol de bétail soulevé par mon collègue et ami Niacar, les certificats de complaisance et les audiences foraines.

Monsieur le Ministre, je me suis toujours laissé dire et j'ai toujours soutenu que la garde à vue avait pour objectif de permettre à la justice de garder à portée de main le justiciable présumé coupable jusqu'au moment où la preuve de sa culpabilité ou de son innocence est établie de manière évidente. S'il en est ainsi, Monsieur le Ministre, je m'interroge alors sur sa durée et sur le traitement du justiciable. En d'autres termes, pendant l'enquête préliminaire; la loi a-t-elle prévu de lui infliger un sévice quelconque pour chercher à lui arracher un aveu et quelle est la durée maximum de la garde à vue ?

A propos du vol de bétail, mon collègue Niacar NIANE a été suffisamment éloquent et me dispensera de m'étendre outre mesure sur cette question-là. Néanmoins, il y a un fait qui me préoccupe parce qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'un vol mais d'une agression étant donné que souvent l'éleveur assiste au vol de son bétail, au risque de sa vie. Bien sûr^{la} gendarmerie fait ce qu'elle peut, mais ses moyens sont insuffisants. Nous ne sous estimons pas les peines que vous infligez, mais nous pensons que plus de rigueur et plus de vigilance seraient nécessaires pour aider les éleveurs.

A propos des certificats médicaux de complaisance, les médecins qui ont tous souscrit au serment d'Hippocrate sont et demeurent pour la plupart, des hommes honnêtes et intègres. Malheureusement, très peu parmi eux, pour des raisons multiples et diverses, monnayent leur dignité et leur honneur et ternissent la réputation du corps médical par la délivrance de certificats médicaux dont ils savent très bien le caractère complaisant. Le sujet a, du reste, été traité lors d'une cérémonie solennelle de rentrée des Cours et Tribunaux. C'est pourquoi, je voudrais savoir, depuis lors, ce qui a déjà été fait et s'il y a une amélioration dans la production de ces certificats.

.. /

A mon avis, Monsieur le Ministre, le juge qui instruit une affaire devrait pouvoir confronter ledit certificat avec l'état physique de son titulaire. Est-ce que la loi a prévu une confrontation ou peut être une contre-expertise ?

A propos des audiences foraines, nous saluons les efforts déployés par le ministère de la Justice, mais je suggérerai leur décentralisation jusqu'au siège des communautés rurales, à l'image de ce qu'on fait dans certaines villes, par exemple à Kaolack.

Je terminerai, Monsieur le Ministre, en disant que vous avez la réputation d'un homme sérieux, compétent, disponible, loyal et engagé. C'est pourquoi, tous nos vœux de succès et de réussite éclatante vous accompagnent afin que le Sénégal, pays de droit et de démocratie, vive et prospère avec longtemps à sa tête le Président Abdou DIOUF.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue le Président Amadou Racine NDIAYE.

MONSIEUR AMADOU RACINE NDIAYE

----- Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je voudrais m'associer aux encouragements des membres de la Commission. Vous êtes connu pour être un homme loyal, sérieux et compétent, autant de qualité qui justifient l'espoir placé en vous.

Le rapport de la Commission des Finances souligne les difficultés financières, s'agissant de l'application de la réforme judiciaire. L'Assemblée souhaite que ces moyens soient mis à votre disposition.

Quant à moi, je voudrais mettre l'accent sur l'exigüité du Palais de Justice. On y travaille difficilement ; les bureaux sont surpeuplés, les juges, les greffiers travaillent dans des conditions impossibles. Face à cette situation, je voudrais faire une suggestion : le gouvernement ne pourrait-il pas envisager de trouver un nouveau palais pour y installer confortablement la Cour suprême, ce qui permettrait de récupérer au niveau du palais de justice

../

suffisamment de locaux pour permettre un déploiement et un meilleur fonctionnement des services. Naturellement, ma suggestion n'aurait aucune importance si ce transfert devait gêner cette institution dans l'exécution de sa mission.

Signature

Date

Signature

Date

Signature

Date

Signature

Signature

Signature

Signature

Monsieur le Président

La parole est à notre collègue Mamadou Saliou FALL.

Monsieur Mamadou Saliou FALL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je voudrais tout d'abord m'associer aux félicitations et aux encouragements qui vous ont été adressés par la commission et les collègues qui m'ont précédé.

En ce qui concerne l'Etat civil, les présidents des conseils ruraux qui exercent les fonctions d'officier d'Etat civil ne savent parfois ni lire ni écrire le français. Ils se déchargent sur des bénévoles qui, malheureusement, n'ont pas été formés à cet effet. Cette situation se traduit naturellement par une mauvaise tenue des registres et les actes délivrés sont souvent entachés d'erreurs.

Les chefs de village qui doivent mentionner dans leurs cahiers les différents événements relatifs à l'Etat civil ne les tiennent pas à jour pour la plupart. Il en découle que les événements non recueillis par les chefs de villages faussent les statistiques démographiques. D'une manière générale, les centres d'Etat civil de brousse sont dépourvus de mobiliers de rangement de registres et d'imprimés. Cela conduit les préposés à l'Etat civil à entreposer les documents à même le sol.

Dans cet ordre d'idées, vous me permettrez, Monsieur le Ministre, de faire quelques suggestions pour améliorer cette situation. On pourrait, par exemple, procéder à la création d'inspections de centres d'Etat civil au niveau de la Décentralisation et du ministère de la Justice. De leur côté, les sous-préfets veilleraient à ce que les chefs de villages tiennent à jour les cahiers d'Etat civil qui seront au préalable paraphés au niveau des tribunaux départementaux. Enfin, les conseillers ruraux pourraient prévoir dans le budget des communautés rurales l'achat de mobilier et de registres d'Etat civil.

Un Ministre nous avait dit ici que la réussite d'une réforme ne dépend que des hommes qui l'appliquent. C'est évident, mais le minimum est indispensable.

.../...

Je voudrais, Monsieur le Ministre, profiter de l'occasion pour vous rappeler que le président du Tribunal départemental de Mbacké n'est pas encore logé et ne dispose pas non plus de véhicule de fonction.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est au dernier orateur inscrit, notre collègue le Président Thierno DIOP.

Monsieur Thierno DIOP

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Je voudrais d'abord vous adresser mes félicitations pour votre nomination à la tête de ce département dont l'importance n'est plus à démontrer, ainsi que mes encouragements.

Cela dit, je voudrais, en premier lieu, intervenir sur l'installation des tribunaux départementaux. Nous savons qu'il y a encore deux ou trois tribunaux départementaux qui ne sont pas installés, alors que l'un des buts poursuivis par la loi sur l'organisation judiciaire était de rapprocher les tribunaux des justiciables. Je pense que si dans la conjoncture actuelle, il n'est pas possible de donner satisfaction à la fois à tous les départements ministériels, compte tenu de l'importance de la question, il y aurait peut-être lieu de considérer comme prioritaire l'installation de ces tribunaux départementaux et, au niveau du ministère des Finances, de les programmer sur deux ou trois ans. Il y a peut-être une solution moins onéreuse : c'est de rechercher, au niveau des chefs-lieux de départements qui n'ont pas de tribunaux départementaux, un bâtiment administratif qui est vacant et qu'il suffirait tout simplement de réhabiliter. Je crois que la recherche de telles solutions pourrait peut-être accélérer l'installation de ces tribunaux.

Je voudrais terminer, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, par les mesures de grâce concernant 175 détenus. Je crois qu'il faut parler sérieusement de choses sérieuses. Ces mesures de grâce, encore une fois, concernant 175 détenus et,

parmi eux, il y a des femmes qui en ont bénéficié, compte tenu de leur situation de famille et, pour d'autres, de leur âge. Ce sont surtout nos concitoyens de la région du Sud qui ont bénéficié de ces mesures de grâce et je crois que l'objectivité commande de s'en féliciter - comme l'a fait notre collègue Babacar NDIANG - au lieu de critiquer systématiquement pour finir dans le nihilisme le plus total.

Voilà donc, Monsieur le Président, mes chers collègues, les observations que je voulais faire à l'occasion de l'examen du budget du ministère de la Justice.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La liste des orateurs est épuisée.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour répondre aux différentes questions.

MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Députés,

Je voudrais vous remercier pour vos vœux au moment où le Chef de l'Etat a bien voulu me faire l'honneur de me nommer Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Je vous remercie également de vos interventions qui montrent que votre Assemblée se préoccupe de la marche de la justice dans notre pays.

Monsieur le Président Abdoulaye NIANG a rappelé qu'il avait été entendu, en commission technique comme en commission des Finances, que l'Assemblée pourrait évoquer la question des mesures de grâce. Le Rapporteur général l'a reconnu et a même souligné que le ministère de la Justice lui avait fait parvenir un document à ce sujet.

Monsieur le député Boubakar THIOUBE a souligné le problème du statut des fonctionnaires de Justice. Il a parlé en particulier des secrétaires des greffes et parquets, en indiquant qu'il existait, dans ce corps deux types de fonctionnaires : ceux qui sont titulaires du BEPC + 1 an et ceux qui sont titulaires du BAC + 1 an. En effet, un texte avait été pris en 1977, qui prévoyait l'organisation de concours; un premier eut lieu. Quand il s'agit de concours professionnels, il y a un certain nombre de questions à traiter en consultation avec le ministère de la Fonction publique qui a aussi ses contraintes. Et c'est ce qui explique le retard que Monsieur le député Boubakar THIOUBE a déploré. Néanmoins, je prends bonne note de ses préoccupations.

.../...

En ce qui concerne les interprètes judiciaires, des problèmes se posent à l'heure actuelle ; nous y réfléchissons afin de trouver des solutions adéquates.

Monsieur le député Boubakar THIOUBE a estimé que les greffiers qui passent le concours de l'ENAM sont victimes d'une injustice flagrante. Le corps de la Magistrature est assez particulier. Etant donné l'importance de la fonction de juge, l'Etat a été obligé de prendre des précautions. Je crois que personne ne contestera la valeur, j'allais dire formation de la pratique, ainsi que l'expérience que les greffiers ont acquise. Mais le problème c'est de savoir si parce que simplement on travaille dans un système, et qu'on a acquis une certaine expérience, on doit arriver jusqu'au sommet de la hiérarchie. Effectivement, il y a des pays où l'on admet qu'il n'est pas indispensable d'avoir une maîtrise de Droit pour devenir magistrat. Au Sénégal, nous pensons que pour être un bon magistrat, il faut non seulement une formation pratique, mais également et surtout théorique. C'est pourquoi nous exigeons la maîtrise de Droit, et les textes ne stipulent pas que ce soit forcément du droit privé. Certes, il est normal que le greffier qui se présente et réussit le concours espère une meilleure situation. Mais actuellement, nous n'avons pas effectué ce saut qualitatif ; seulement, la porte n'est pas complètement fermée puisque le greffier, qui a obtenu sa maîtrise et qui n'est pas sorti de l'ENAM, peut très bien devenir magistrat. Je crois qu'il n'y a aucune injustice à ce niveau.

Monsieur le député Boubakar THIOUBE a posé la question de savoir pourquoi l'Etat n'a pas continué à nommer les greffiers juges de paix ou juges interimaire, comme ce fut le cas lorsqu'il avait rencontré des difficultés à faire fonctionner la justice. L'optique du gouvernement c'était qu'à côté des magistrats qui sont formés d'abord à l'Université et ensuite à l'ENAM, l'on procède à un recrutement direct. Il n'existe plus de juges interimaire depuis la réforme de 1984. A partir de ce moment-là, les greffiers, malheureusement, ne peuvent plus être nommés juges départementaux..

S'agissant des moyens, la cause est entendue. Le Ministère de la Justice est le premier à souhaiter qu'ils soient accrus. Seulement, l'Etat est soumis à des contraintes ; nous devons faire de notre mieux. Quelqu'un parlait d'imagination ; nous essaierons d'en avoir.

Monsieur le député Babacar NDIANG s'est réjoui de l'effort qui a été déployé quant à la toilette du Code pénal, mais a estimé que ce n'était pas suffisant. Il souhaiterait que le Code de la Famille, le Code de la Pêche maritime et le Code de la Marine marchande soient également révisés.

En ce qui concerne le Code de la Famille, il est en vigueur depuis 1972. Je me souviens que le Président Abdoulaye NDIANG avait demandé si le gouvernement songeait à une espèce de retrospective, à un bilan de l'application de ce code. Nous sommes en train de prendre des contacts avec l'ASERJ - l'Association sénégalaise d'Etudes et de Recherches juridiques - qui peut nous aider à débroussailler le terrain. A la suite de cette réflexion sous forme de séminaire, par exemple, nous verrons alors comment améliorer le Code de la Famille.

Monsieur le député Babacar NDIANG a attiré notre attention sur la situation des 17 juristes qui ont été formés dans les pays arabes et chôment actuellement. Il a précisé qu'ils étaient bilingues, c'est-à-dire qu'ils parlent le français en plus de l'arabe, du wolof ou d'une autre langue nationale. Ce problème important est à lier à celui des "Maîtrisards-chômeurs". Nous mettrons tout en oeuvre pour le résoudre.

S'agissant de la délinquance, cette question relève de la direction de l'Education surveillée. De nombreux centres de sauvegarde fonctionnent à cet effet à Dakar, Pikine et Thiès. Je reconnais cependant que nous avons encore beaucoup à faire dans ce domaine. Le ministère se préoccupe de tout ce qui est criminalité ou affaire civile d'une manière générale, mais aussi de la protection morale de l'enfance. Je voudrais rassurer Monsieur le député Babacar NDIANG en lui disant que nous essaierons, dans la mesure du possible, de limiter les dégâts de la pornographie qui a tendance à se propager partout, puisqu'une sorte d'ouverture des frontières s'impose un peu à tous les pays. Mais ce n'est pas une raison pour baisser les bras. Et à cet égard, nous travaillerons en collaboration avec le ministère de l'Intérieur afin de protéger notre jeunesse.

En ce qui concerne les mesures de grâce, Monsieur le député Babacar NDIANG nous a rappelé que lui-même avait été amené à lancer un appel. Il voudrait savoir combien de personnes ont été arrêtées lors des événements de Casamance. Je n'ai pas le chiffre, mais je pourrai le lui communiquer ultérieurement. Le Chef de l'Etat, comme l'a souligné le Président Abdoulaye NDIANG, est convaincu que si nous voulons que notre pays se développe dans l'harmonie, il faut travailler pour un apaisement. C'est dans ce sens qu'il a élargi huit détenus qui avaient été mêlés aux événements de Casamance et dont la plupart étaient condamnés à trois ans de prison. L'on a

estimé qu'ayant déjà purgé une partie de leurs peines, on pouvait les libérer avec l'espoir que pendant la période de détention, ils ont eu le temps de réfléchir. Il reste bien sûr d'autres détenus. Dans l'esprit du Chef de l'Etat - et il l'a bien précisé - il s'agit de faire en sorte que ceux qui, à un moment donné se sont égarés, reviennent dans le droit chemin. Ce n'est qu'un commencement, et personnellement je suis sûr que le 4 avril prochain et les autres à venir, il y aura certainement des actions du Président de la République.

Pour ce qui est de la politique en matière criminelle, elle continue et nous tâchons de l'améliorer.

Monsieur le député Boubacar SALL a soulevé le problème de la naturalisation. Il a indiqué que des candidats, qui avaient introduit une demande depuis 1972, n'ont toujours pas obtenu satisfaction. Ce silence de l'administration doit être interprété, selon lui, comme l'acceptation de la naturalisation. Il est rare que des pays acceptent cette procédure. Au Sénégal, la loi du 7 mars 1961 sur la nationalité a prévu ce cas. Si l'administration ne dit mot, cela signifie que la demande est rejetée. Il a déploré le fait que dans les départements frontaliers, plusieurs centaines d'étrangers accèdent à la nationalité sénégalaise par le truchement du jugement supplétif et autres. Je voudrais le rassurer : le souci du gouvernement, c'est de limiter les risques de trafic en matière de naturalisation. C'est la raison pour laquelle, quand on délivre des actes constatant la nationalité, on doit envoyer un exemplaire au ministère de la Justice pour qu'il puisse vérifier s'il n'y a pas eu fraude.

Monsieur le député Boubacar SALL a estimé que l'on devrait considérer, comme Sénégalais, ceux qui vivent au Sénégal depuis plusieurs années. Il faut tenir compte de deux choses : celui qui vit dans le pays pense qu'il est intégré à la communauté et qu'en conséquence on devrait l'assimiler définitivement. Il y a aussi le point de vue de l'Etat. La naturalisation signifie qu'une personne vient s'intégrer à la communauté, et l'on se demande ce qu'elle va lui apporter. Vous me direz que c'est un peu une recherche d'intérêt, mais dans le monde où nous vivons, où le phénomène de l'immigration ou des migrations en général est très accentué, il est normal qu'un Etat s'interroge sur la manière d'intégrer quelqu'un venant de l'extérieur. Encore une fois, la générosité et la téranga sénégalaise ne font pas de doute. La naturalisation n'est pas automatique.

s'agissant des mesures de grâce, Monsieur le député Boubacar SALL a reconnu qu'un pas avait été fait, mais que c'était

.../...

insuffisant, car le gouvernement semble plutôt favoriser les criminels que les détenus politiques. Lorsque les mesures de grâce interviennent, le Chef de l'Etat prend en considération un certain nombre d'éléments. Si Monsieur le député Boubacar SALL se donne la peine de regarder le décret, il verra que ceux qui ont été grâciés sont bien souvent des gens qui ont largement purgé leur peine, ou alors des malades ou des personnes âgées. Ce sont là des raisons valables je crois. C'est en toute bonne foi que le Chef de l'Etat a signé le décret de grâce, parce qu'il avait à l'idée de réinsérer ces citoyens sénégalais dans la société.

Monsieur le député Boubacar SECK, parlant des pensions alimentaires, a souligné que bien souvent, dans les jugements de divorce les juges pensaient beaucoup plus à la femme et aux enfants qu'au mari. En effet, dans l'opinion publique, il a une tendance à croire que depuis que le Code de la Famille existe, les femmes sont devenues privilégiées. Il me semble que les juges, qui sont quand même des gens responsables, lorsqu'ils sont saisis d'un dossier de divorce, essaient de voir plutôt comment se pose réellement le problème afin d'obtenir des éléments d'appréciation dont le salaire, le nombre d'enfants, la situation de la femme. Dans l'exemple qu'il a cité, si le juge a décidé que le mari devait verser une pension alimentaire de 40 000 frs, c'est sûrement parce qu'il a estimé que la femme et les enfants en avaient besoin pour vivre. Donc, il me paraît difficile de remettre en cause tout le Code de la Famille uniquement à cause de ces cas d'espèce. Les juges ont suffisamment de bon sens et d'expérience pour tenir compte des éléments dont ils disposent et juger. Comme vous le savez, le Garde des Sceaux est mal placé pour dire à un juge du siège : ne demandez pas 40 000 frs mais 30 000 frs.

En ce qui concerne les moyens logistiques, elles font un peu défaut. L'idée des audiences foraines, c'est de rapprocher la justice des justiciables, parce que nous n'avons pas encore un système qui nous permet de suivre toute la population.

S'agissant du tribunal départemental de Dakar, dans la Médina, des contacts ont déjà été pris en particulier avec le ministère de l'Urbanisme en vue de désengorger le palais. Nous nous posons même la question de savoir s'il ne faudrait pas y ajouter aussi le tribunal du travail.

En ce qui concerne le problème de Maître Lat SENGHOR, il est particulier ; je ne voudrais pas entrer ici dans les détails. N'importe quel citoyen sénégalais peut revenir au Sénégal avec armes et bagages ; ce qui signifie évidemment à ses risques et périls. Si vous le permettez, Monsieur le Député, je m'en tiendrai là.

Je remercie Monsieur le Député Mbaye Jacques DIOP de sa contribution. J'ai pris bonne note de ses remarques ; nous tâcherons de faire de notre mieux.

.../...

S'agissant des Syndics, c'est une question chère à Monsieur le Député Mbaye Jacques DIOP. Nous avons eu l'occasion d'en discuter. J'ai suivi l'installation de l'Association Sénégalaise des Syndics ; la porte du ministère lui est ouverte ; nous poursuivrons le dialogue.

Monsieur le député Abdoulaye Niacar NIANE s'est apesanti sur le vol de bétail. Il a raison d'insister là-dessus car c'est un véritable fléau. Le ministère de la Justice fera en sorte que les poursuites aient lieu dans les meilleures conditions possibles.

En ce qui concerne la délivrance des pièces administratives par les tribunaux départementaux pour éviter aux populations de Mbour de se rendre jusqu'à Thiès pour obtenir, par exemple, un casier judiciaire, nous en prenons bonne note et essaierons de résoudre ce problème.

Monsieur le Député Kabiné Kaba DIAKITE a fait une comparaison : En France, le greffier a un statut de type libéral ; au Sénégal, il est un fonctionnaire, et on a l'impression que l'Etat en est un peu victime, en ce sens que le greffier touche certains émoluments qui, au lieu d'aller dans les caisses de l'Etat, aboutissent j'allais dire dans l'escarcelle du greffier. Il ne faut pas, à mon avis, donner trop d'importance à ce phénomène. La tradition veut que lorsque certains actes sont pris, il y ait paiement. Je ne pense pas cela puisse remettre en cause le statut de fonctionnaire du greffier.

S'agissant des codes de procédure civile et pénale, Monsieur le Député Kabiné Kaba DIAKITE a déploré qu'en dépit des efforts d'adaptation qui sont déployés, il y ait encore une certaine lenteur qui pénalise les justiciables. C'est pour remédier à cette situation, que le gouvernement a réorganisé la Justice, afin de rapprocher la justice du justiciable. Cependant, je crois qu'une justice ne peut pas être rapide, - c'est un peu de nature - En effet il y a des intérêts privés qui sont souvent en jeu ; je crois qu'il faut prendre le temps de décider. Néanmoins, je prends acte de vos remarques, Monsieur le Député, et nous tâcherons d'activer les choses.

Monsieur le député Sayodo BAKHOUM a demandé quelle était la durée de la garde-à-vue. Elle est, en principe, de 24 heures renouvelables si l'on estime devoir aller au-delà. ^{Après} Cela, si des charges sérieuses sont retenues, on doit déférer l'intéressé au parquet. Voilà la procédure normale.

En ce qui concerne les sévices, ce ne sont pas des choses normales ; les libertés de la personne l'interdisent.

S'agissant du vol de bétail, Monsieur le député Sayodo BAKHOUM nous a exhorté à faire le maximum pour que l'action de la gendarmerie et de la justice soit efficace. J'en prends note. Je contacterai mes collègues des Forces armées et de l'Intérieur afin d'améliorer la situation dans ce domaine, d'autant que bien souvent ce vol devient une agression puisqu'il se passe en présence du propriétaire.

En ce qui concerne les certificats médicaux de complaisance, Monsieur le député Sayodo BAKHOUM demande s'il y a eu une évolution depuis la rentrée des Cours et Tribunaux. Il m'est difficile de répondre en l'absence de statistiques. Mais je n'aurais pas la naïveté de croire qu'ils ont diminué. A l'époque, l'opinion publique avait été largement sensibilisée, et les médecins qui se seraient laissé aller à cette pratique répréhensible ont dû réfléchir.

Pour ce qui est de savoir si le juge peut convoquer les auteurs de ces certificats médicaux et même faire une confrontation, je voudrais préciser qu'il est maître de sa procédure. Mais cette possibilité existe.

S'agissant des audiences foraines, comme je le soulignais tout à l'heure, la logistique n'est certainement pas parfaite, mais le ministère est sensible à ce problème.

Monsieur le Président Amadou Racine NDIAYE a insisté à propos de la réforme judiciaire, sur le fait que les moyens devraient suivre. Nous sommes en pourparlers avec le ministère de l'Economie et des Finances.

En ce qui concerne le Palais de Justice de Dakar, nous étions en train de réfléchir sur la possibilité de transférer le tribunal départemental. L'idée de trouver des locaux fonctionnels ailleurs pour la Cour suprême et de maintenir les autres juridictions au Palais de Justice est bonne ;

.../..

nous l'étudierons avec la Cour suprême qui, vous le savez, a une certaine autonomie vis-à-vis du ministère.

Monsieur le député Mamadou Saliou FALL a parlé de l'Etat-civil. Cette question préoccupe le ministère, puisqu'elle a une incidence sur les problèmes de justice. Vos suggestions, Monsieur le Député, s'adressent à mon collègue de la Décentralisation ; mais j'en ai pris bonne note et les lui transmettrai.

S'agissant du Président du tribunal départemental de Mbacké qui n'est pas logé et n'a pas de véhicule, nous essaierons de régler cette question.

Monsieur le Président Thierno DIOP a émis le vœu de voir les tribunaux se rapprocher des justiciables. Je crois que nous sommes d'accord là-dessus.

Il a posé la question de savoir s'il ne serait pas possible de réhabiliter, au niveau des chefs-lieux de départements, les locaux administratifs qui sont vacants. J'en prends note et nous verrons ce qu'il y a lieu de faire.

Je le remercie de sa contribution sur les mesures de grâce. Voilà, Monsieur le Président, les réponses que je voulais apporter aux questions de Mesdames et Messieurs les Députés.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie Monsieur le Ministre.

La discussion générale est close.

Nous allons passer à l'examen des chapitres.

Monsieur le Rapporteur général, vous avez la parole.

.../...

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

CHAPITRE 341

MINISTERE DE LA JUSTICE

(Personnel)

Dotations 1985-1986.....	1 582 565 000
Services votés.....	1 643 828 000
Autorisations nouvelles.....	9 195 000

TOTAL DU CHAPITRE 341..... 1 653 023 000

contre 1 582 565 000 pour la
gestion en cours.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Il n'y a pas d'observations sur le chapitre 341 ?

Je mets aux voix le chapitre 341.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

CHAPITRE 342

MINISTERE DE LA JUSTICE

(Matériel)

Dotations 1985-1986.....	296 626 000
Services votes.....	301 224 000

TOTAL DU CHAPITRE 342..... 301 224 000

contre 296 626 000 pour la
gestion en cours.

.../...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Il n'y a pas d'observations sur le chapitre 342 ?

Je mets aux voix le chapitre 342.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux - 1 voix - qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

CHAPITRE 343

MINISTERE DE LA JUSTICE

(Entretien)

Dotations 1985-1986..... 43 000 000

Services votés..... 43 000 000

TOTAL DU CHAPITRE 343..... 43 000 000

de même qu'en 1985-1986.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Il n'y a pas d'observations sur le chapitre 343 ?

Je mets aux voix le chapitre 343.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux - 1 voix - qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

CHAPITRE 344

MINISTERE DE LA JUSTICE

(Transfert)

Dotations 1985-1986..... 4 327 000

.../...

Services votés..... 4 111 000

TOTAL DU CHAPITRE 344..... 4 111 000

contre 4 327 000 pour la gestion
en cours.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Il n'y a pas d'observations sur le chapitre 344 ?

Je mets aux voix le chapitre 344.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

- 1 voix -

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

CHAPITRE 345

MINISTERE DE LA JUSTICE

(Dépenses diverses)

Dotations 1985-1986..... 116 135 000

Services votés..... 188 435 000

TOTAL DU CHAPITRE 345..... 188 435 000

contre 116 135 000 pour la
gestion en cours.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Il n'y a pas d'observations sur le chapitre 345 ?

Je mets aux voix le chapitre 345.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

- 1 voix -

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.